

## **Procédure interne produits précurseurs d'explosifs**

Procédure interne quant à la vente de produits précurseurs d'explosifs

Veillez faire remplir la déclaration d'utilisation finale par le client et la communiquer à la direction si le client répond à l'un des points ci-dessous.

La liste des indicateurs peut servir de liste de référence susceptible d'aider à identifier les transactions suspectes, mais n'est en aucun cas limitative.

Il est donc important de noter que tous les indicateurs ne doivent pas être testés ni faire l'objet d'une réponse positive. Dans certains cas, un seul indicateur suffit déjà pour activer la sonnette d'alarme.

- Liste susceptible d'aider à identifier les transactions suspectes :

L'acheteur/le client :

- o Essaie d'éviter de passer une commande écrite et veut tout traiter par téléphone.
- o Est nerveux et esquivé les questions, ou n'est pas un type de client habituel.
- o Tente d'acheter une quantité inhabituelle de substance ou des mélanges inhabituels de substances.
- o Ne connaît pas l'affectation habituelle de la substance, ou la façon dont elle doit être utilisée.
- o Ne veut pas communiquer à quelle fin il souhaite utiliser la/les substance(s).
- o Insiste pour payer en liquide, surtout lorsqu'il s'agit de sommes importantes.
- o Ne souhaite pas communiquer son identité ou domicile lorsqu'on lui demande.
- o Affirme travailler pour un mandataire étranger gouvernemental ou militaire, sans qu'il n'y ait d'éléments probants raisonnables.
- o A recours à des intermédiaires.
- o Indique une adresse privée ou une adresse de boîte aux lettres comme adresse de livraison sur le bon de commande.
- o Demande la confidentialité de la transaction.
- o Veut explicitement renoncer aux garanties de qualité, avis techniques lors du traitement du produit, ou engagements contractuels.
- o Passe commande en plusieurs phases, en commandant des quantités différentes de la même substance.
- o Propose un prix anormalement élevé pour une livraison rapide du produit.
- o Modifie les conditions de livraison sans motif fondé.
- o Pose des questions inhabituelles à propos du transport, de l'expédition, de l'étiquetage de la cargaison.

## **Point de contact national de la Police fédérale**

Direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée

Division Terrorisme

Téléphone : +32 2 642 63 20

E-mail : [explosiveprecursor@police.belgium.eu](mailto:explosiveprecursor@police.belgium.eu)

24h/24 – 7 jours sur 7 – en français, néerlandais ou anglais

Règlement (UE) 2019/1148 du parlement européen et du conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A32019R1148&fro...>

DÉCLARATION D'UTILISATION FINALE

DÉCLARATION DU CLIENT RELATIVE À L'UTILISATION SPÉCIFIQUE DE LA SUBSTANCE

Client

Entreprise .....

Adresse.....

A commandé auprès de la société CIPAC  
334 chée de Waterloo BE-1140 Bruxelles  
TVA : BE0445795568

La substance suivante

Nom du produit : .....

Quantité : .....

La substance sera exclusivement utilisée pour (décrivez l'utilisation  
spécifique).....

Nous déclarons que la substance susvisée sera exclusivement utilisée à des fins autorisées par la loi et qu'elle ne sera vendue ou livrée à un client que moyennant la signature par ce client de cette même déclaration d'utilisation finale pour une utilisation spécifique.

Signature

.....

Nom (en majuscules)

.....

Fonction au sein de l'entreprise

.....

Date

.....